

Coronavirus (COVID-19)

RÉSUMÉ DU PLAN DE RÉOUVERTURE GRADUEL DES SERVICES DE GARDE AU QUÉBEC

CONTEXTE

En raison de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement a dû déclarer l'état d'urgence sanitaire, ce qui lui a permis de décréter la cessation des activités de l'ensemble des services de garde. Il a alors été demandé à des services de garde dits « d'urgence » (SDGU) d'ouvrir leurs portes aux enfants de travailleurs essentiels. Alors qu'on constate une amélioration de la situation sanitaire, il importe de prévoir le retour à la normale pour l'ensemble du réseau des services de garde (SG).

UN PLAN DE REPRISE EN PLUSIEURS PHASES

Ce retour à la normale progressif se déroulera en quatre phases, qui s'échelonneront sur plusieurs semaines. **Les dates de début des phases 3 et 4 pourraient varier selon les recommandations de la Direction de santé publique.**

L'ensemble des milieux de garde (incluant toutes les garderies non subventionnées et tous les services de garde en milieu familial) devra rouvrir ses portes le 11 mai 2020, à l'exception de ceux situés dans la [communauté métropolitaine de Montréal](#) (CMM)¹. Ceux-ci devront rouvrir le 19 mai 2020.

Note : ce tableau représente une intention et est évolutif en fonction des recommandations de Santé publique.

N° de phase et date	Installations			
	Québec sauf CMM		CMM	
	Capacité	Ratios*	Capacité	Ratios*
<i>Semaines du 27 avril et du 4 mai</i>	<i>Poursuite des services de garde d'urgence (SDGU) / Préparation de la réouverture des services de garde</i>			
Phase 1 : 11 mai	30 %-50 %**	2-4-5	SDGU	
19 mai			30 %	2-4-5
Phase 2 : 25 mai	50 %	2-4-5	50 %	2-4-5
Phase 3 : 8 juin (date à confirmer)	75 %	3-6-8	75 %	3-6-8
Phase 4 : 22 juin (date à confirmer)	100 %	5-8-10	100 %	5-8-10

*Ratios par éducatrice : poupons - 18 mois à moins de 48 mois - plus de 48 mois

¹ Pour plus de détails sur la CMM, consultez <https://cmm.qc.ca/a-propos/territoires-et-municipalites/>

**À la phase 1, à l'exception des services de garde situés dans la CMM, des installations pourraient, exceptionnellement, recevoir 50 % du nombre d'enfants inscrits à leur permis, par exemple pour assurer une place aux enfants vulnérables ou à ceux ayant fréquenté un SDGU et qui ne fréquentaient aucun service de garde avant le début de la pandémie.

Note : ce tableau représente une intention et est évolutif en fonction des recommandations de Santé publique.

N° de phase et date	Milieu familial			
	Québec sauf CMM		CMM	
	Capacité	Nombre max d'enfants	Capacité	Nombre max d'enfants
<i>Semaines du 27 avril et du 4 mai</i>	<i>Poursuite des services de garde d'urgence (SDGU) / Préparation de la réouverture des services de garde</i>			
Phase 1 : 11 mai	50 %	3 ou 4*	SDGU	
19 mai			50 %	3 ou 4*
Phase 2 : 25 mai	50 %	3 ou 4*	50 %	3 ou 4*
Phase 3 : 8 juin (date à confirmer)	75 %	4 ou 6*	75 %	4 ou 6*
Phase 4 : 22 juin (date à confirmer)	100 %	6 ou 9*	100 %	6 ou 9*

*Si la RSG est assistée (capacité en % appliquée sur 6 ou 9 enfants maximum, respectivement)

- La réintégration est graduelle, par services et activités prioritaires. Les enfants vulnérables doivent aussi faire partie des enfants à réintégrer en priorité.
- Le retour des enfants est sur une base volontaire et progressive.
- Les enfants des travailleurs des services essentiels réintégreront leur SG habituel.
- L'admission de nouveaux enfants se fait par inscription à La Place 0-5, et selon les politiques d'admission des SG.
- Les SG fonctionneront selon leur horaire habituel.
- La tarification normale est rétablie (contribution parentale de 8,35 \$ par jour en SG subventionné (sauf si le parent en est exempté) et variable dans les milieux non subventionnés.
- Certaines catégories d'enfants et de travailleurs seront invitées à ne pas fréquenter les SG, notamment ceux atteints de la COVID-19, les femmes enceintes et les personnes de 60 ans et plus.